



CONTRAT DE LOCATION

Entre les soussignés

MDomicilié à

Tél :Email :@.....

Et La Commune de Bacqueville en Caux

Il a été convenu et arrêté ce qui suit : Loue duau.....

- La salle DE REUNIONS DE PIERREVILLE (midi seulement)
 DES FETES DE BACQUEVILLE CANTINE
 Avec vaisselle Sans vaisselle
 DE REUNION DE BACQUEVILLE DU CONSEIL

D'une capacité maximale de.....personnes pour le prix de.....€

PROCEDURE :

- Lors de la réservation, établissement d'un contrat avec autorisation de prélèvement automatique.et fourniture d'un justificatif d'assurance responsabilité

- Le prélèvement de € sera effectué une semaine avant la remise des clés, soit le

En cas d'annulation de la réservation moins d'un mois avant la date de l'évènement, une somme représentant 10% du coût la location sera prélevée de votre compte (sauf motif légitime d'annulation).

REGLEMENT INTERIEUR :

- La commune se dégage de toute responsabilité pour les dommages, accidents ou sinistres divers qui peuvent survenir pendant la durée de la location sur les biens appartenant au locataire, à l'intérieur comme à l'extérieur.

- L'utilisateur est civilement responsable de ses invités, de l'ordre dans la salle et aux abords de celle-ci, en particulier :

- Le bruit ne doit pas déranger le voisinage.
- Le matériel mis à disposition doit être respecté.
- Il est interdit de sortir les chaises et les tables de l'intérieur de la salle.

-L'utilisateur veillera à éviter tout dépôt sauvage de déchets sur le terrain environnant (cigarettes, paquets de cigarettes, mégots...), les bacs à poubelles mis à disposition devront être triés (50€ si non respecté) et sortis dans le hall de la salle des fêtes.

- L'utilisateur s'engage à payer le montant de la casse (2€ par couvert) et des dégradations.

- Il est demandé de rendre les locaux propres (la salle ainsi que le hall de la mairie et les toilettes), les tables et les chaises essuyées et empilées, la vaisselle lavée et essuyée (50€ si non fait).

-Il est strictement interdit de fumer et les animaux sont interdits.

-L'état des lieux final et le comptage de la vaisselle seront faits par la responsable de la salle.

En cas de non-respect de ce règlement ou de dégradations le montant des sommes dues vous sera facturé avant d'être prélevé sur votre compte bancaire.

« Lu et approuvé » :
Mention manuscrite)

A Bacqueville-en-Caux le
Signature



ETAT DES LIEUX APRES LOCATION

De MDomicilié à.....

Et La Commune de Bacqueville en Caux

Concernant la location duau.....

- De la salle DE REUNION DE PIERREVILLE (midi seulement)
 DES FETES DE BACQUEVILLE
 Avec vaisselle Sans vaisselle
 DE REUNION DE BACQUEVILLE
 DU CONSEIL

Etat des lieux fait le par

Somme à réclamer pour non-respect du règlement ou dégradations OU **NON**
Si la réponse est oui le montant vous sera notifié par courrier avant prélèvement

A Bacqueville-en- Caux le

Signature du locataire

Signature de l'agent
Ayant effectué l'état des lieux